

Occitanie

Projet de loi agriculture : quels enjeux pour les coopératives ?

l'essentiel ▶ Un dynamisme entrepreneurial, mais des prix agricoles à la baisse : c'est la situation du secteur des entreprises coopératives, dont le principal syndicat, Coop France, tenait un grand débat interne, la semaine dernière, à Toulouse, en plein examen du projet de loi agricole.

« Être le fer de lance de l'évolution de l'agriculture en France. » C'est l'ambition de Michel Prugue, président de Coop France, principal syndicat d'entreprises coopératives. Il était, jeudi, à l'école d'ingénieurs de Purpan à Toulouse, pour assister à la fusion des deux branches du syndicat (ex-Midi-Pyrénées et ex-Languedoc-Roussillon) et débattre avec les adhérents de l'avenir du secteur. « Le monde coopératif se porte bien, se développe en parts de marché, par la confiance que font les agriculteurs à ce modèle », estime Michel Prugue. « Mais les entreprises coopératives sont à l'image de l'agriculture. Elles doivent faire face à un phénomène général, depuis quatre ou cinq ans, la valeur de la production agricole et des produits

Les coopératives agricoles et agroalimentaires, un acteur de poids en Occitanie

EN FRANCE, ELLES REPRÉSENTENT :

2 500



Entreprises

165 000



Salariés

85,9 Mds €

chiffre d'affaires global (hors unions de commercialisation)

40 %

du C.A. de l'agroalimentaire français



Chiffre d'affaires

EN OCCITANIE

363

entreprises coopératives

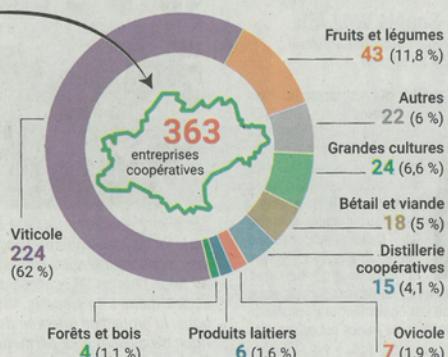
9 agriculteurs sur 10 sont adhérents

160 filiales détenues par des coopératives

14 000

6 Mds €

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (HORS UNIONS)



Source : Coop France, 2017

agricoles et agroalimentaires est en déflation », nuance-t-il. Ce secteur a pourtant des atouts à faire valoir, dans une époque où la quête de sens autour du produit a le vent en poupe. Le chiffre d'affaires des coopératives agricoles, 85,9 milliards d'euros, l'an dernier « est en stabilité sur le marché intérieur », assure-t-il. L'Occitanie y a contribué à hauteur de 7 % (soit 6 milliards d'euros), avec un secteur viticole particulièrement dynamique.

«Le juste prix»

« Le débat que l'on pose : ce n'est pas de vouloir faire payer plus cher au consommateur, mais lui faire payer le juste prix pour avoir une agriculture et des territoires qui vivent. » Le syndicat effectue en ce moment une tournée régionale et une consultation en ligne

de ses adhérents sur ce point. Le sujet est brûlant : les députés examinent depuis mardi le projet de loi agricole, dont le principal objectif affiché par le gouvernement est de « rééquilibrer les relations commerciales » dans le secteur, en faveur des paysans et améliorer la qualité de l'alimentation. « Nous sommes en accord avec les objectifs de ce projet de loi, mais pas ses moyens », tran-

che Boris Calmette, président comme futur président de Coop Occitanie. Le projet de loi, issu de six mois d'états généraux de l'alimentation, prévoit, en effet, une série de changements. « Mais on doit également être en éveil sur le changement de notre environnement (juridique, NDLR) », ajoute Michel Prugue. Un amendement surprise controversé du député LREM Jean-Baptiste Mo-

reau prévoyait de sortir les produits alimentaires des négociations annuelles des prix. Coop France y était très opposé. « Nous avons demandé qu'il y ait une renégociation obligatoire quand il y a une volatilité des prix agricoles, en particulier quand on est sur des contrats annuels fournisseurs », détaille le président. L'amendement polémique a, depuis, été retiré. Le projet prévoit aussi de séparer les fonctions de conseil et de vente de produits phytosanitaires. Objectif : réduire leur usage. Les remises et ristournes seront interdites. Mais certains craignent une hausse des coûts de production. « Nous estimons qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts, mais on peut entendre que ça peut être perturbant pour les gens qui ne connaissent pas finement l'outil. Nous proposons de séparer les deux rôles mais dans une même entreprise, qu'un même service ne puisse pas faire les deux. » Le syndicat déplore que le sujet de la concurrence n'ait pas été abordé dans le projet. Il voudrait aussi que des groupements d'agriculteurs puissent mieux réguler ensemble l'offre et la demande, dans un cadre clair. Ce qui peut, dans certains cas, être considéré comme une entente illégale sur les prix.

Clément Gassy



Le rayon boucherie du magasin Frais d'ici affiche 100 % de produits de Midi-Pyrénées. / Photo DDM

LE COOPÉRATIF À L'ÉPREUVE DE LA DISTRIBUTION

Être une vitrine de la production des coopératives agricoles de Midi-Pyrénées. C'est le concept du magasin Frais d'ici, qui a ouvert ses portes en 2014 à Portet-sur-Garonne. Quatre coopératives régionales (Vivadour, Les fermes de Figear, Val de Gascogne et Arterris) et le 1^{er} groupe coopératif français InVivo ont investi dans ce concept. Sur une surface 4 000 m², environ 75 % des 700 produits proposés proviennent de la région. Certains rayons, comme les vins et la boucherie-charcuterie, sont même à 100 %. Mais Frais d'ici n'est pas un magasin où les agriculteurs-coopérateurs viennent vendre leur prix, ni un magasin de dépôt-vente. « La force de Frais d'ici, c'est

d'avoir des équipes compétentes qui sont dédiées à la distribution », fait valoir la cheffe de produits Valérie Laplaine. Ce qui n'est pas le cas dans les autres types de structures. Concrètement, les fruits, légumes, conserves, pièces de viande sont achetés aux coopératives partenaires et revendus. L'intérêt pour les agriculteurs ? « La construction du prix est inversée, ajoute Valérie Laplaine. Nous partons du prix proposé par l'agriculteur-coopérateur, auquel nous appliquons un taux de marge de fonctionnement. » Entre 25 et 35 %, en fonction des produits et des rayons concernés. Une démarche aux antipodes des négociations menées dans la grande distribu-

tion et qui va dans le sens de la philosophie du projet de loi agricole. Dans le cadre d'une stratégie marketing très travaillée, les producteurs sont mis en scène, par des animations commerciales et des dégustations sur place.

Un modèle qui reste à affiner

« L'installation d'un restaurant de cuisine de produits locaux à l'intérieur du magasin est à l'étude », précise la directrice Stéphanie Tertel. Mieux rémunérer les producteurs, soit. Mais le modèle économique de Frais d'ici est-il viable ? Avec 1,8 à 2,5 millions de chiffre d'affaires annuel depuis son ouverture, le magasin pilote a du mal à amortir, pour

l'instant, ses investissements. « On s'en approche, mais notre seuil de rentabilité se situe plutôt entre 2,5 et 3 millions », reconnaît la directrice. Afin de se diversifier et de répartir les coûts, le groupe coopératif InVivo mise en parallèle sur un autre modèle de magasins coopératifs, associés cette fois, c'est-à-dire équivalents à des franchises. En clair, une partie des jardineries GammVert, qui appartiennent déjà au groupe, ont installé une zone dédiée (avec entrée spécifique) pour Frais d'ici. C'est le cas à Foix, Cahors, Auch et Limoges. Les investissements sont moindres dans ces structures déjà existantes et ils enregistrent, selon l'entreprise, de très bons résultats.